

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 30 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Etienne DERYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON
Raymond BESCO à Denis GUYARD
Charles RENARD à Laurence RENARD
Nicolas LARGESSE à Chrystèle GUILLARD
Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

30 SEPTEMBRE 2024

Objet :

Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Vivre le Golf à Magny

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle de l'Association « Vivre le Golf à Magny » destinée à acquérir des clubs de golf pour continuer d'accueillir dans les meilleures conditions ses adhérents et mettre en œuvre des ateliers d'initiation pendant les manifestations municipales,

CONSIDÉRANT la contribution de l'Association « Vivre le Golf à Magny » à l'animation de la vie locale en favorisant la pratique du sport et la création de lien social,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} :** DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association « Vivre le Golf à Magny » pour l'achat de clubs de golf qui serviront, notamment, à animer des ateliers d'initiation pendant les manifestations de la ville telles que « Remets Tes Tongs » (RTT).
- **Article 2 :** DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024 : Nature 6748-Chapitre 67-Fonction- Gestionnaire VA.

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité par** :

- **27 voix** : (Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC).
- **Ne prend pas part au vote** : Yolande GROBON (membre de l'association Vivre le Golf à Magny)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **02 OCT. 2024**

Certifiée exécutoire le : **02 OCT. 2024**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance



B. HOUILLON



F. DULAC